



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral **n°2025/33/DCSE/BPE/EXP du 11 septembre 2025** est prescrite, en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur cinq communes de la Communauté de communes des Deux Morin.

Cette enquête publique aura lieu durant 32 jours consécutifs, du mercredi 15 octobre 2025 à 9h00 au samedi 15 novembre 2025 à 12h00, en mairies de Beton-Bazoches (2 rue de l'Hôtel-de-Ville - 77320), Chartronges (34 Grande rue - 77320), Courtacon (1 rue de l'Église - 77560), Leudon-en-Brie (Route de chevré AA - 77320) et Saint-Mars-Vieux-Maison (16 rue Saint-Médard - 77320).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chartronges où toutes observations pourront être adressées par courrier destiné au commissaire enquêteur.

Madame Nicole SOILLY, cadre supérieur à La Poste, retraitée, est désignée en tant que commissaire enquêteur titulaire et Marie-Françoise HEBRARD directrice de service foncier en qualité de suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en format papier :
 - en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.
- en version numérique :
 - en mairies de Chartronges aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison aux jours et heures habituels d'ouverture au public des mairies.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairie de Chartronges, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public sur un poste informatique dédié,
 - sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne :
<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante :
vannetin-dig@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur siégera, en personne, pour recevoir le public, aux lieux, dates et horaires suivants :

- Mairie de Chartronges (34 Grande rue - 77320)
Vendredi 17 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- Mairie de Beton-Bazoches (2 rue de l'Hôtel-de-Ville - 77320)
Jeudi 23 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- Mairie de Courtacon (1 rue de l'Église - 77560)
Lundi 27 octobre 2025 de 15h00 à 16h00
Vendredi 31 octobre 2025 de 17h30 à 18h30
- Mairie de Leudon-en-Brie (Route de chevré AA - 77320)
Mardi 4 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Mairie de Saint-Mars-Vieux-Maison (16 rue Saint-Médard - 77320)
Vendredi 14 novembre 2025 de 09h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute information complémentaire peut être demandée auprès du SMAGE des 2 Morin – Mme Hélène BLOT – responsable des services - par mail adressé à :
e.publique@smage2morin.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête auprès du préfet de Seine-et-Marne. L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Au terme de l'enquête publique, le préfet de Seine-et-Marne statuera par arrêté sur l'intérêt général des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur cinq communes de la Communauté de communes des Deux Morin.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Beton-Bazoches, Chartronges, Courtacon, Leudon-en-Brie et Saint-Mars-Vieux-Maison, à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE – BPE – 12 rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex) ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr – rubrique : Politiques publiques – Environnement et cadre de vie) pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique unique.